



AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Le 6 octobre 2020

Jonathan Brown
Vice-président principal, Atlantic
Region Husky Oil Operations Limited
351, rue Water, Bureau 107
St. John's (T.-N.-L.) A1C 1C2

PAR COURRIEL ET
COURRIER POSTAL

Monsieur Brown,

C-TNLOHE, n° de dossier 40050-052 -005

Objet : Avis de non-conformité au regard du *Règlement sur le forage et la production relatifs aux hydrocarbures dans la zone extracôtière de Terre-Neuve*

J'ai examiné les circonstances de l'évènement de pollution ayant eu lieu le 18 juin 2020, où Husky Oil Operations Limited (Husky) a causé un évènement de pollution en déchargeant illégalement un agent antimicrobien, nommé X-Cide 450, dans la mer de manière non prévue dans le plan de protection de l'environnement. J'ai aussi examiné les causes qu'a identifiées Husky dans son rapport d'enquête provisoire [Husky Document n° WR- HSE-RP-6384] le 9 juillet 2020. J'ai ainsi déterminé qu'Husky n'avait pas respecté le *Règlement sur le forage et la production relatifs aux hydrocarbures dans la zone extracôtière de Terre-Neuve* DORS/2009-316, et plus particulièrement l'alinéa 5 (2) (g), le paragraphe 17 (2) et l'alinéa 19 (l). Par conséquent, Husky se voit remettre, par la présente, un **avis de non-conformité**.

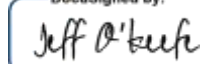
En vertu de l'alinéa 189 (1) (e) de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada – Terre-Neuve-et-Labrador*, S.C. 1987, c. 3, Husky doit me fournir les renseignements suivants à propos de la période du 9 juillet 2020 au 30 septembre 2020, dont;

- Tous les manuels d'utilisation et toutes les autres procédures et documents nécessaires pour exécuter le dosage de l'agent microbien dans la conduite de transfert du pétrole brut au sein du NPSD SeaRose en toute sécurité et sans pollution; et
- La documentation attestant que du personnel formé et compétent était disponible pour conduire le travail décrit précédemment, que Husky avait vérifié qu'il était formé et compétent, et que seul le personnel formé a été déployé pour conduire ce travail.

Étant donné la nature des documents demandés et le fait que des mesures correctives devraient déjà être en place dans le cadre du système de gestion de Husky, les renseignements devront m'être parvenus au plus tard le 2 novembre 2020.

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez discuter des points énoncés plus en détail, veuillez communiquer avec moi au 709-778- 1406 ou avec Ken Taylor, délégué à la conformité pour l'environnement au 709-778-1475.

Cordialement,

DocuSigned by:

472681AE8B45450...

Jeff O'Keefe, P.Ing., P.Géo.
Délégué à la conservation